



**« Tout recommence le 11 mai, mais rien n'est terminé. Protégez-vous et protégez vos proches. Sachez que votre municipalité vous accompagnera autant que nécessaire dans cette épreuve »**  
**Jean Mangion, Maire**

## Les masques

Dans l'attente d'une régulation de la disponibilité des masques de protection, la Municipalité a le plaisir de vous remettre avant le déconfinement 2 masques chirurgicaux par foyer.

Cette distribution est effectuée par vos conseillers municipaux élus le 15 mars dernier.

Si votre dotation est insuffisante pour le nombre de membres composant votre foyer, vous pouvez venir en Mairie pour en obtenir d'autres, sur présentation d'un justificatif (livret de famille ou CNI des personnes concernées), à partir du lundi 11 mai, en salle du Conseil à la Mairie après prise de rendez-vous au 04 90 49 16 54.

Dès lundi 11 mai, des masques alternatifs pour enfants réalisés par des couturières bénévoles du village peuvent être retirés, selon disponibilité, en salle du Conseil à la Mairie, après prise de rendez-vous au 04 90 49 16 54.

Dernière semaine de mai, la Municipalité distribuera, selon le même dispositif, 2 masques grand public en tissu lavable.

**En tout, depuis le début du confinement, la Mairie aura distribué gratuitement plus de 10 000 masques, tout type confondu.**

## L'école

### Réouverture

Dans le cadre strict des mesures gouvernementales, l'école rouvrira en respectant scrupuleusement les consignes de protection sanitaire des enfants, des enseignants et du personnel. Les élèves seront répartis en groupe de 10 ou 12 selon la taille des salles utilisées.

- ▶ **Le mardi 12 mai**, en élémentaire pour les CP et CM2, en maternelle, pour la grande section
- ▶ **Le lundi 25 mai**, en élémentaire pour les CE1, CE2 et CM1, en maternelle pour les petites et moyennes sections

La garderie du matin, celle du mercredi matin et l'étude du soir restent assurées par la Municipalité.

En l'absence de cantine, il est demandé aux familles de fournir un repas froid et une bouteille d'eau ou une gourde pour la journée.

### Rentrée 2020-2021 : inscription à l'école

Dans le cadre des mesures exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID-19, la Municipalité privilégie la dématérialisation des démarches.

Les dossiers d'inscription à l'école de Saint-Étienne du Grès pour l'année 2020-2021 sont téléchargeables sur le site de la Mairie : [www.saintetiennedugres.com/enfance-famille/ecole/](http://www.saintetiennedugres.com/enfance-famille/ecole/)

Retour des dossiers complets par courriel à : [mairie@saintetiennedugres.com](mailto:mairie@saintetiennedugres.com) avant le vendredi 19 juin 2020.



## La Mairie

**Accueil : 04 90 49 16 54**

Les Services municipaux fonctionneront **dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire** décrété jusqu'au 24 juillet 2020.

**À compter du mardi 12 mai**, tous les services municipaux seront opérationnels. Ils fonctionneront en respectant les gestes barrières et les mesures de protection sanitaire.

A la Mairie, le public sera accueilli sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h00. Il est conseillé de favoriser les prises de contact par courriel à [mairie@saintetiennedugres.com](mailto:mairie@saintetiennedugres.com).

**À compter du lundi 25 mai**, le public sera reçu, individuellement, sans rendez-vous, uniquement dans le hall d'accueil pour éviter toute propagation éventuelle du COVID-19 dans les locaux.

## Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

**Accueil : 04 90 54 54 20**

**A compter du mercredi 13 mai**, accueil du public au siège de la CCVBA de 9h à 12h avec mesures restrictives de protection sanitaire. Accueil téléphonique de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 au 04 90 54 54 20.

**A compter du lundi 11 mai :**

- ▶ La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective des emballages (sacs/bacs jaunes) sont assurées
- ▶ La collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous et la collecte textile aux bornes sont rétablies.
- ▶ **La déchèterie de Saint-Étienne du Grès est partiellement ouverte**
  - Les mardis et mercredis uniquement de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
  - Sur demande préalable d'une autorisation d'accès à [bienvenue@ccvba.fr](mailto:bienvenue@ccvba.fr) (avec justificatif de domicile de moins de 3 mois, pièce d'identité, numéro d'immatriculation du véhicule)
- ▶ Les services de l'Eau et de l'Assainissement assurent une permanence au 04 90 54 54 20.

## Maison du Bel Âge

**Accueil : 04 13 31 57 00**

Les activités de la Maison du Bel Âge sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Le relais La Poste de la Maison du Bel Âge est ouvert Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi matin de 9h00 à 12h30

## Numéros utiles

<b>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE COVID19</b>	 <b>0 800 130 000</b> <b>NUMÉRO VERT</b> POUR TOUTE SITUATION ET DEMANDE D'INFORMATION GÉNÉRALE	 <b>BRIGADE NUMÉRIQUE</b> POUR TOUTE QUESTION <b>NON</b> URGENTE RELATIVE À LA SÉCURITÉ 
<b>LES NUMÉROS D'URGENCE HABITUELS</b>		
 <b>15</b> <b>SAMU</b> LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT <small>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.</small>	 <b>17</b> <b>POLICE SECOURS</b> <small>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie.</small>	 <b>18</b> <b>SAPEURS-POMPIERS</b> <small>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</small>



## COMMENT EST GÉRÉE LA CRISE SANITAIRE À SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Depuis le début de l'épidémie de COVID-19 pour protéger la population, la Municipalité de Saint-Étienne du Grès a adapté son fonctionnement pour assurer la continuité du service public et pris des initiatives pour répondre aux exigences sanitaires et sauvegarder l'activité économique.

- ▶ **Le maire, Jean Mangion, est présent tous les jours en mairie, assurant ainsi avec les services municipaux la continuité du service public en mobilisant par roulement plusieurs fonctionnaires.** Il a multiplié les conférences téléphoniques avec Pierre Dartout, le Préfet de Région, pour la gestion du confinement, en particulier pour le maintien du marché des producteurs, la préparation du déconfinement et le soutien aux acteurs économiques locaux.  
**Claude Sanchez, premier adjoint, coordonne en télétravail l'action des conseillers municipaux et maintient l'information des élus, des personnels et des habitants de la commune.**
- ▶ **Maintien de l'activité des services municipaux** dans le strict respect des gestes barrières et de distanciation sanitaire (port de gants, du masque et de visières de protection).  
**Depuis le 11 mai, l'ensemble des personnels a repris son travail.**
- ▶ **Mise en place d'une cellule de veille, sous l'autorité du maire, réunissant élus et le Directeur général des services, Florian Scandella** pour la gestion de la situation :
  - Fermeture au public et désinfection des bâtiments communaux, salle Louis Lèbre, salle Pierre Emmanuel, Maison des Associations, ancienne maternelle, Maison des Chasseurs, Bibliothèque ainsi que le jardin d'enfants et le city-parc.
  - Maintien du portage des repas.
  - Réponses systématiques aux demandes ponctuelles, reçues à l'accueil ou via la page Facebook de la Mairie
  - Edition d'un dépliant « Informations pratiques » pour faciliter la vie quotidienne des Grésouillais pendant la période de confinement
  - Désinfection hebdomadaire de l'avenue de la République et de la Place centrale**Inès Prieur de la Comble, adjointe, maintient le lien social et suit l'évolution de la situation sanitaire :**
  - Contacts quotidiens avec les médecins et l'EHPAD « Résidence des Alpilles » pour une évaluation de la situation sanitaire sur la commune
  - Appels téléphoniques et visites régulières des personnes âgées de plus de 75 ans, isolées ou fragiles. Ce dispositif est complété en plein accord avec la Maison du Bel Âge pour leurs adhérents de plus de 65 ans.
  - Maintien du portage des repas.
- ▶ **Sous l'impulsion d'Yves Durand, adjoint, maintien de l'ouverture du marché des producteurs de fruits et légumes André Vidau** avec une réorganisation des espaces de vente et des flux de circulation par barriérage, contrôle de l'application des gestes barrières et des mesures de distanciation. **Son fonctionnement est assuré par le personnel communal. Il aurait nécessité le recrutement de 3 personnes. Par mesure d'économie, des élus se sont portés volontaires. Six y participent déjà régulièrement : Catherine Véran, Elisabeth Rabouin, Yves Durand, Edgard Maréchal, Gérard Galle et Jean Mangion.**  
47 agriculteurs et professionnels ont remercié la Municipalité de cette action qui permet d'aider les agriculteurs du territoire, de nourrir les Provençaux et qui participe au budget de la Commune.
- ▶ **Soutien aux infirmières libérales du village :**  
À Saint-Étienne du Grès, les infirmières du village ont fait le choix de sécuriser les soins aux patients en séparant leurs tournées COVID-19 des autres. Elles avaient besoin pour cela d'une salle de stockage et de moyens de protection pour lutter contre l'épidémie.  
La Municipalité a mis à leur disposition un local sécurisé pour entreposer leur matériel et équipements nécessaires aux soins de patients atteints du COVID-19 et pouvant être traités à domicile. Elle a



approvisionné le local en gants, en masques, en gel hydro alcoolique, en combinaisons de travail, en lunettes de protection et en sacs poubelles.

- ▶ **Par l'intermédiaire de Jean-François Galeron, conseiller municipal**, la Municipalité a apporté information et conseil aux commerçants sur les possibilités d'aide qui s'offraient à eux. Sous l'impulsion de Jean Mangion, la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles et chaque commune peuvent apporter un soutien financier de 1 200€ (600€ CCVBA, 600€ Commune) aux commerçants fermés pour cause de COVID-19. Le maire proposera à la CCVBA de verser une deuxième aide directe aux très petites entreprises en difficulté. Par ailleurs, elle a mis en place la récupération de leurs emballages cartons qui n'étaient plus ramassés par la CCVBA. Enfin, à l'occasion du vote du budget 2020, une aide substantielle leur sera apportée via Acteur, l'association des commerçants et des artisans.
- ▶ **Céline Castells, adjointe**, en constante relation avec les deux directeurs de l'école, a organisé dans un premier temps l'accueil à l'école communale des enfants dont l'un des parents est indispensable à la gestion de la crise sanitaire, pendant l'année scolaire en coordination avec les enseignants, pendant les vacances de Pâques par du personnel communal. Au cours de trois réunions avec l'Inspecteur d'Académie-DASEN, elle a préparé la sortie progressive du confinement dans les écoles prévue le 11 mai par le Président de la République. Une réunion avec les représentants des enseignants et des parents d'élèves, les élus concernés et les agents municipaux en charge des écoles a défini les modalités en respectant les directives nationales.
- ▶ **Edgard Maréchal, adjoint**, assure une permanence hebdomadaire sur rendez-vous téléphonique en Mairie pour délivrer les permis de construire. **Avec Augustin Teyssier, conseiller municipal**, ils assurent par téléconférence le suivi des dossiers de travaux qui vont redémarrer suite à la notification du Préfet de Région. Enfin Jean Mangion est en téléconférence chaque semaine avec la CCVBA et le PETR.
- ▶ **Animation de la vie sociale :**
  - Lancement d'un concours de création artistique pour les familles dont le palmarès sera dévoilé après la fin du confinement.
  - Organisation du Carnaval numérique de Saint-Étienne du Grès : plus de 40 participations.
  - Création d'un lien avec les résidents de la maison de retraite par la réalisation par les enfants de dessins et de lettres qui leur seront distribués à la fin du confinement.
- ▶ **Suivi des mesures de prévention :**
  - La dotation de masques du Conseil départemental des Bouches du Rhône a été distribuée en priorité aux personnels de santé, aux agents communaux sur le terrain ou en contact avec le public et aux commerçants ouverts pendant le confinement.
  - La dotation de 1 000 masques chirurgicaux du Conseil régional Sud-Provence Alpes Côte d'Azur, la commande par la Commune de 3 000 autres masques chirurgicaux, le don de 2 500 masques du même type par Mme Amanda Lear sont destinés aux habitants de la Commune.
  - Grâce à un don de l'entreprise Olivades, mise à disposition de kits de fabrication de masques de protection en tissus qui ont été réalisés par les couturières volontaires du village.
  - Anticipation des mesures de déconfinement par la commande 3 000 masques de protection réutilisables et lavables qui seront distribués à tous les Grésoubertais dernière semaine de mai.
- ▶ **Les fonctionnaires en mairie travaillent sur les 2 prochains conseils municipaux :**
  - Début juin : Election du Maire et des Adjoints
  - Fin juin : Désignation des conseillers municipaux délégués et des représentants de la commune dans les diverses instances territoriales  
Vote du budget et préparation de la signature d'un nouveau contrat départemental de développement pour le financement des projets proposés par l'équipe municipale pendant la campagne des municipales.

**Ces actions sont rendues possibles par l'engagement et l'implication de tous les personnels municipaux, des élus et de tous les volontaires qui apportent bénévolement leurs concours.**